



Intégrer un encart sur le Baromètre dans les bulletins municipaux et intercommunaux

1 – Qui contacter ?

- **Communiquer dans les bulletins municipaux**

C'est le ou la maire qui est responsable de la rédaction et directeur de la publication du bulletin communal. Vous pouvez le ou la contacter directement pour parler Baromètre et proposer d'intégrer un encart dans le bulletin local. Vous pouvez aussi essayer d'intégrer un passage sur le Baromètre dans le mot du.de la Maire.

Par ailleurs, élu.es et service communication de la mairie ont aussi un droit de publication : tentez votre chance directement auprès d'eux.

- **Communiquer dans les bulletins intercommunaux (métropole, agglomération, communauté urbaine, syndicat mixte)**

Le rythme de publication est généralement moins important que pour les bulletins municipaux. Une édition de début d'année civile est souvent réalisée.

Vous pouvez contacter en priorité le ou la présidente de l'intercommunalité avec son assistant.e en copie et les équipes de communication de l'intercommunalité.

A noter : Le calendrier de publication et les règles éditoriales diffèrent d'une municipalité/interco à une autre. La FUB vous propose des modèles standards de contact qui pourront être adaptés selon vos contraintes locales.

2 – Exemple de courrier à envoyer à la rédaction du bulletin municipal/intercommunal

Madame, Monsieur,

La quatrième édition du Baromètre Vélo, organisée par la Fédération des Usagers et usagers de la Bicyclette, sera lancée le 28 février 2025 et ouverte pendant trois mois.

Cette grande enquête nationale propose aux citoyennes et aux citoyens de tous les territoires d'évaluer le climat cyclable de leur commune et proposer des pistes d'actions prioritaires. A travers une quarantaine



de questions sur la sécurité, le confort, les efforts de la commune et les services et stationnements, ils et elles pourront exprimer leur ressenti à vélo.

En 2021, la troisième édition du Baromètre Vélo avait permis de récolter plus de 277 000 réponses et de qualifier 1624 communes ayant collecté plus de 50 réponses. Il s'agit de la plus grande enquête cyclable au monde. Dans notre commune de [nom de la commune], nous avons [indiquer le nombre de réponses / ou l'absence de réponses lors de la précédente édition].

Afin de promouvoir le Baromètre sur [la commune / l'intercommunalité de ...], nous aimerions intégrer un court encart dans l'édition de début d'année du bulletin [municipal/ intercommunal] pour assurer une large diffusion du Baromètre et ainsi multiplier le nombre de réponses à l'enquête dans notre commune.

Vous trouverez, en pièce-jointe, une présentation synthétique qui pourra s'intégrer en fonction de vos contraintes rédactionnelles, notamment en nombre de signes.

Le concours de [la commune/l'intercommunalité de...] est un ingrédient essentiel du succès de cette nouvelle édition du Baromètre.

Ensemble, promouvons la mobilité vélo du quotidien en relayant l'enquête sur notre territoire !

Cordialement,

[Nom Prénom]

[Nom de l'association]

3- Encart-type de présentation du Baromètre (pour diffusion bulletins)

(- 1000 caractères)

Votre commune est-elle cyclable ? Faites connaître votre avis sur la mobilité à vélo en répondant au Baromètre de la Fédération des usagers et usagers de la bicyclette (FUB)

Le Baromètre Vélo arrive dans votre commune / communauté d'agglo de XXX le 28 février. Pendant trois mois, vous aurez l'opportunité de partager vos impressions sur le climat cyclable des communes où vous vivez ou que vous parcourez sur vos trajets quotidiens, qu'il s'agisse de déplacements professionnels, de loisirs ou de courses. En moins de dix minutes, vous pourrez noter différents aspects du système vélo, recenser les lieux à aménager en priorité et ceux ayant connu une amélioration récente liée à un aménagement.

Rendez-vous sur <https://barometre.parlons-velo.fr> à partir du 28 février. Plus d'informations sur le site www.fub.fr ou en contactant l'association XXX (XXX@mail.fr, 06XX).



(-750 caractères)

Votre commune est-elle cyclable ? Répondez au Baromètre Vélo de la Fédération des usagers et usagers de la bicyclette (FUB)

Le 28 février, le Baromètre Vélo arrive dans votre **commune / communauté d'agglo de XXX**. Pendant trois mois, vous aurez l'opportunité de partager vos impressions sur le climat cyclable des communes où vous vivez ou que vous parcourez sur vos trajets quotidiens qu'il s'agisse de déplacements professionnels, de loisirs ou de courses... Rendez-vous sur <https://barometre.parlons-velo.fr> à partir du 28 février 2025. Plus d'informations sur le site www.fub.fr ou en contactant **l'association XXX (XXX@mail.fr, 06XX)**

(-400 caractères)

Votre commune est-elle cyclable ? En moins de 10 minutes, répondez au Baromètre Vélo de la FUB

A partir du 28 février 2025, rendez-vous sur le site <https://barometre.parlons-velo.fr> pour donner votre avis sur le climat cyclable des communes où vous vivez ou que vous parcourez sur vos trajets quotidiens. Plus d'informations sur www.fub.fr ou en contactant **l'association XXX (XXX@mail.fr, 06XX)**